

CONSEIL **E**CONOMIQUE ET **S**OCCIAL

AVIS n°001-2006 du CES SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2006 DE LA COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE

I. Objet

La présente saisine soumise à l'avis du Conseil économique et social a pour objet le rapport n°2006-006 de Monsieur le Président du Conseil général relatif au projet de budget primitif 2006 de la collectivité Départementale de Mayotte, présenté par la commission permanente du CES qui s'est réunie le 19 janvier 2006 sur convocation du Président.

II. Remarques

L'examen de ce projet appelle les observations suivantes :

En préliminaire, nous restons très inquiet du non respect des délais de transmission des documents de saisine ; en l'espèce, 5 jours ouvrés avant la session du Conseil général. Ce délai ne permet pas un examen approfondi du document et oblige à occulter le nécessaire travail des commissions et ne permet pas de réunir l'assemblée générale, d'autant que la consultation sur le budget est un des moments forts de notre fonction consultative.

Nous apprécions toutefois le concours de la Direction des finances de la collectivité dans l'examen du projet de budget remis en séance.

Le Conseil économique et social prend acte de la proposition budgétaire élaborée sous la nomenclature M 52. Le budget s'élève à 394 M€, en progression de 9% par rapport à 2005 dont 154M€ en investissement et 240M€ en fonctionnement.

Ce projet de budget répond aux orientations retenues préalablement par le Conseil général.

Concernant les investissements, Le CES adhère parfaitement la priorisation des opérations contractualisées. Il en va du développement de Mayotte d'une part, et de la création des emplois, d'autre part.

Toutefois à la lecture de ce projet, nous remarquons qu'il n'y a que de grandes opérations qui par nature ne sont pas destinées aux petites entreprises. Bien qu'on puisse supposer une sous-traitance, le CES s'interroge sur la véritable place réservée aux petites et moyennes entreprises qui constituent la véritable source de création d'emplois.

Par ailleurs, malgré le caractère prioritaire de ces opérations, qui sont des choix assez stratégiques pour la collectivité, elles souffrent encore de la non adhésion de la population, eu égard au manque d'information et surtout à l'insuffisance, voire à l'absence de concertation avec les principaux acteurs socio économiques.

Force est de constater qu'une fois une opération terminée, celle-ci s'avère ne pas répondre aux réalités du présent et ne se prête pas aux évolutions dans lesquelles elle doit s'inscrire.

Le CES s'interroge par ailleurs sur les garanties de remboursement de la part de l'Etat quant aux opérations où la CDM avance les ressources.

La volonté ferme de mettre en avant les opérations contractualisées et/ou délibérées ne doit pas faire oublier une des priorités, moteur de l'économie mahoraise ; le schéma de déplacement sur Mamoudzou. Ça demeure un élément préalable et primordial à régler de toute urgence.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le CES prend acte du caractère prépondérant de la masse salariale (progression de 10%), justifié par les mesures de reclassement et les avances à l'Etat au titre des mises à disposition.

Le CES note au passage cette nouvelle participation de la collectivité aux budgets annexes au profit du SDIS à hauteur de 4M€.

Quant à la volonté de solder les emprunts d'avant 2004, leur renégociation est une bonne mesure d'autant que les taux en cours sont assez bas.

III. Conclusions/Propositions

Les CES demande que les investissements structurants de la collectivité fassent l'objet d'une communication claire de la part des services de la collectivité et de l'Etat à l'égard de notre organisme. L'instance représentant **la société civile organisée (CES) devrait être associé dès le stade de définition des investissements structurants à mettre en place.** Cela permettra leur appropriation par la population.

Les investissements affichés au titre de 2006 doivent faire une large part aux artisans locaux.

Dans cette phase de rattrapage des retards multiples qu'accuse Mayotte, **l'accès à la culture et à l'éducation doit être une priorité.** A cette fin le CES réaffirme sa proposition d'abaissement des taux douaniers pour permettre au plus grand nombre l'accès à l'informatique et aux matériaux pédagogiques.

Il propose que cet effort puisse être financé le cas échéant par **une taxation forte des véhicules d'occasion en provenance notamment de la Réunion.**

Cette proposition permettra de régler parallèlement bon nombre de problèmes que pose ces véhicules notamment environnementaux et économiques.

Concernant les recettes d'investissement, le CES propose au **Conseil général de faire appel aux établissements bancaires installés à Mayotte** si une mesure d'emprunt venait à être effective, eu égard aux taux relativement faibles actuels.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés